



PROJET D'ETABLISSEMENT

Aspect pastoral

Notre établissement est ouvert à tous dans le respect de notre identité catholique. Tout au long de l'année des moments forts sont présentés en lien avec le calendrier liturgique.

Le projet pastoral est présenté aux parents au moment de l'inscription et rappelé au début de l'année lors des premières réunions.

Nous préparons et vivons collectivement ces temps forts (prière, chant, répétitions...) pour l'Avent, le temps Pascal, la célébration de rentrée et la messe de fin d'année.

Nous laissons régulièrement des traces qui nous permettent de relire ce que nous avons vécu : cahiers, panneaux, photos, affiches, reportages, rencontres, site internet.

Dans notre établissement, une heure par semaine est consacrée à la pastorale, différents parcours vous sont proposés.

1. De la maternelle au CE1

Nous mettons en place un parcours d'éveil à la foi.

2. Du CE2 au CM2

Nous proposons deux parcours : un parcours de catéchèse et un parcours de culture chrétienne.

3. Lien avec la paroisse

Nous souhaitons nous intégrer pleinement dans le paysage paroissial. En effet, l'école relaie les informations données par la paroisse. De plus, nous vivons la préparation des sacrements et des célébrations en lien avec la paroisse (première communion, baptême).

Aspect relationnel

1. Parents-enseignants

- 1.1. Les parents sont informés du déroulement de l'année lors de la réunion de rentrée. Au cours de cette réunion, il leur est présenté le fonctionnement de la classe, le programme et le projet de l'année.
- 1.2. Utilisation d'un permis à points pour mieux informer sur l'attitude de l'enfant à l'école élémentaire.
- 1.3. Les enseignants proposent une rencontre avec chacune des familles de la classe pour faire un point sur le travail des enfants. Cette rencontre a lieu un vendredi soir et/ou un samedi matin.

2. Ecole-parents

- 2.1 Les parents sont invités par le chef d'établissement au tout début de l'année à une réunion d'information sur le fonctionnement de l'école et ses projets.
- 2.2 L'ensemble des circulaires est mis sur le site Internet de l'école.
- 2.3 Une charte des parents-accompagnateurs est mise en place.

3. Ecole-élèves

- 3.1 Un temps de vie de classe pour les élèves inscrits en élémentaire (dans le cadre du conseil d'enfants) est prévu pour chaque période. Une boîte à idées est mise à disposition.
- 3.2 Permettre à tous les élèves de trouver leur place dans l'école en offrant à chacun la possibilité de vivre un épanouissement, un progrès.
 - Adapter la pédagogie pour les enfants en difficulté scolaire ; mettre en place les projets personnalisés en lien avec le réseau d'aide (ASH).
 - Proposer des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui favorisent la confiance en soi et l'épanouissement,
 - Prévoir des temps de remédiation,
 - Repérer le plus tôt possible les difficultés des enfants, les nommer, en informer les parents, constituer un dossier qui permet un accompagnement dans la durée. Ce dossier est conservé par le chef d'établissement qui est responsable du suivi,
 - Rechercher l'autonomie pour les enfants en situation de handicap, en tenant compte des aménagements nécessaires à leur autonomie (accès aux toilettes, lavabos, portemanteaux, etc.)

4. Enseignant-élève

Un livret de compétences est remis aux familles trois fois dans l'année. Ce livret va permettre aux familles de suivre la progression de leur enfant. De plus, il va mettre l'accent sur les progrès de l'élève.

5. Ecole- extérieur

- 5.1 Se rendre visible : annuaire téléphonique, site internet www.ecolestemarie.org.
- 5.2 Informer par voie de presses des activités de l'école (annonce avant et article ensuite).
- 5.3 Faire du site internet un véritable outil de présentation de l'école à l'extérieur.
- 5.4 Lors des portes ouvertes se faire connaître à l'extérieur.
- 5.5 Organiser des sorties en lien avec le projet pédagogique.

6. Enseignant – APEL – Personnels

- Plusieurs réunions sont prévues dans l'année pour évoquer les moments forts.
- Une présentation des membres de l'APEL est faite en début d'année pour les enseignants et le personnel de l'école.

7. Enseignant – OGEC

- Le bilan est présenté en début d'année.
- Les projets et leur coût sont proposés aux membres.

8. APEL – OGEC

- Le président ou le vice-président assiste aux réunions d'OGEC.
- L'OGEC et l'APEL se rencontrent deux fois par an.

9. Enseignant – enseignant

9.1. Les conseils de cycle

Une fois par trimestre, l'équipe se rencontre pour faire un point sur l'évolution des élèves.

9.2. Les concertations

Une fois par mois pendant 3 heures, les enseignants se retrouvent pour aborder des points pédagogiques.

9.3. Les formations

Chaque enseignant est tenu de se former sur une durée de 18h hors temps scolaire.

9.4. Les « réunions flash »

Une « réunion flash » tous les 15 jours de 11h45 à 12h00 est mise en place pour une diffusion optimale des informations.

9.5. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

36 heures hors temps scolaire sont consacrées aux activités pédagogiques complémentaires. Ces activités sont choisies en lien avec la lecture.

Aspect éducatif

1. Les temps périscolaires

1.1 La cantine

Nous veillons à faire de ce temps un moment convivial. Nous veillons également à l'aspect éducatif : relation avec le personnel de service, bonne tenue à table, équilibre des repas, respect des personnes et de la nourriture (cf. règlement).

1.2 Les ateliers

Nous favorisons la mise en place d'ateliers en proposant à des bénévoles d'animer le temps du midi.

1.3 Les garderies

Nous veillons à faire de ce temps, un moment véritablement chaleureux et accueillant.

1.4 Les études

Les études sont effectuées par cycle : elles sont encadrées et accompagnées (vérification des devoirs).

2. Les actions caritatives dans l'année

- Nous choisissons les actions caritatives en lien avec le projet éducatif de l'école.
- Les actions caritatives de l'Avent et du Carême ainsi que les actions tout au long de l'année sont intégrées dans le projet de classe.
- Ces actions doivent ouvrir les enfants à la dimension universelle de l'humanité et leur permettre de prendre conscience d'autres réalités.

3. Le règlement intérieur

Ce texte récapitule les comportements attendus pour toutes les personnes qui vivent et travaillent dans l'école.

Aspect pédagogique

1. L'enseignement dans l'école

L'autonomie ne se décrète pas chez un enfant, elle se construit peu à peu à partir de règles et de confiance.

1.1 Aspect pédagogique

Nous développons et renforçons les connaissances de base et les savoir-faire de l'élève :

- En mettant en place des exercices systématiques quotidiens, afin de permettre à l'enfant d'automatiser certaines compétences (calcul mental, conjugaison, mots d'orthographe, connaissances de base...).
- En contrôlant quotidiennement l'apprentissage des leçons.

De plus nous harmonisons les méthodes d'analyse grammaticale (utilisation des mêmes codes). Nous favorisons le décloisonnement pour différentes activités.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers (précocité, difficultés, troubles du comportement, bilinguisme) bénéficient d'un travail adapté.

L'équipe travaille toute l'année pour favoriser le lien entre les classes et les cycles.

Chaque année, le projet pédagogique est renouvelé ou repensé.

1.2 Aspect matériel

Nous souhaitons que l'enfant devienne de plus en plus autonome dans tout ce qui touche l'activité écrite.

Nous mettons en commun l'utilisation des outils, les règles de présentation, d'écriture dans toutes les classes en proposant une progression d'année en année, jusqu'à l'autonomie attendue dans les plus grandes classes. Les travaux des élèves sont régulièrement envoyés aux familles pour être consultés et signés.

1.3 Aspect évaluation

Les compétences évaluées sont en adéquation avec les programmes du bulletin officiel et le socle commun.

Nous mettons en place une évaluation lisible pour les parents. Ceci permet de savoir où se situe l'enfant par rapport à ce que l'on attend de lui.

2. Informatique

2.1 Initiation dans chaque classe élémentaire et utilisation de l'informatique.

Chaque classe élémentaire est équipée d'un tableau numérique interactif et les classes de maternelle peuvent disposer d'un vidéo projecteur et d'un tableau numérique.

Nous favorisons peu à peu l'accès aux ordinateurs par les enfants (traitement de texte, logiciels...) aidé en cela par l'animateur informatique. Une initiation encadrée à Internet y est proposée.

2.2 Site internet de l'école - <http://www.ecolesaintemarie.org>

Le site de l'école est un lieu d'échange et de communication. Il permet de montrer les projets et les sorties effectués par les différentes classes durant l'année.

3. Formation des enseignants et du personnel OGEC

Chaque année, l'équipe enseignante et les membres du personnel de l'OGEC participent à des formations.

4. Développer le goût de la lecture et de la recherche

4.1 Mettre la BCD au cœur de l'école en favorisant l'accès régulier des classes et la possibilité d'emprunter individuellement des livres toutes les semaines.

- Ouverture au moins deux fois par semaine.
- Chaque classe a un créneau hebdomadaire BCD.

4.2 Un fonctionnement clair

- Rédaction d'un règlement et d'une charte pour les intervenants.

Aspects financier et matériel

Deux associations aident au fonctionnement de l'école : l'OGEC et l'APEL.

1. Aide aux familles en difficulté financière

L'OGEC et l'APEL peuvent être en mesure de venir en aide à ces familles sur demande du chef d'établissement.

2. Entretien et amélioration des locaux

Achat de matériels périscolaires, de matériels pour l'éducation physique et pour le mobilier des classes.

3. Organisation d'évènements festifs et conviviaux.

Portes ouvertes, fête de l'Avent, galettes des rois, carnaval, crêpes, spécialités de Pâques et fête de l'école.